

Communiqué des dirigeants du G-20 – Ébauche

1. Stimuler la croissance mondiale en vue d'offrir un meilleur niveau de vie et des emplois de qualité aux populations du monde entier constitue notre priorité absolue. Nous nous réjouissons de constater une croissance accrue au sein de certaines économies clés, mais la reprise à l'échelle mondiale reste lente, n'est pas uniforme et ne donne pas lieu aux emplois nécessaires. La conjoncture mondiale est freinée par un recul de la demande, tandis que le règlement des contraintes en matière d'approvisionnement revêt une importance essentielle pour pouvoir stimuler la croissance. Des risques demeurent, notamment sur les marchés financiers et en raison de tensions géopolitiques. Nous nous engageons à collaborer pour stimuler la croissance, accroître la résilience économique et renforcer les institutions mondiales.

2. Nous sommes résolus à surmonter ces obstacles et déployons davantage d'efforts pour obtenir une croissance solide, durable et équilibrée ainsi que pour créer des emplois. Reconnaissant le fait que des marchés dont le fonctionnement est approprié constituent le fondement de la prospérité, nous mettons en œuvre des réformes structurelles visant à stimuler la croissance et les activités du secteur privé. Nous veillerons à ce que nos politiques macroéconomiques soient propices à l'appui de la croissance, renforcent la demande et encouragent le rééquilibrage mondial. Nous continuerons à mettre en œuvre nos stratégies financières avec souplesse, tout en tenant compte de la conjoncture économique à court terme et en assurant la viabilité du ratio de la dette au PIB. Nos autorités monétaires se sont engagées à appuyer la reprise et à gérer les pressions déflationnistes, le cas échéant, conformément à leur mandat. Nous ferons attention aux répercussions de nos politiques à l'échelle mondiale et nous coopérerons pour gérer les retombées. Nous sommes prêts à utiliser tous les leviers stratégiques dont nous disposons pour appuyer la confiance et la reprise.

3. Cette année, nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux d'accroître le PIB du G-20 d'au moins 2 p. 100 d'ici 2018. Une analyse du FMI et de l'OCDE indique que nos engagements, s'ils sont pleinement mis en œuvre, nous permettront d'atteindre 2,1 p. 100. Cette hausse permettra d'ajouter plus de 2 billions de dollars américains à l'économie mondiale et de créer des millions d'emplois. Nos mesures visant à stimuler l'investissement, à accroître les échanges et la concurrence et à créer davantage d'emplois, parallèlement à nos politiques macroéconomiques, appuieront le développement et une croissance inclusive et contribueront à réduire les inégalités et la pauvreté.

4. Les mesures que nous prenons pour stimuler la croissance et créer des emplois de qualité sont énoncées dans le Plan d'action de Brisbane ainsi que dans nos stratégies de croissance globales. Nous assurerons un suivi et nous nous tiendrons mutuellement responsables de la mise en œuvre de nos engagements, ainsi que des progrès réalisés en ce qui a trait à nos objectifs de croissance, d'après des analyses effectuées par des organisations internationales. Nous veillerons à ce que nos stratégies de croissance continuent de donner des résultats et nous examinerons les progrès accomplis à l'occasion de notre prochaine rencontre.

Agir ensemble pour stimuler la croissance et créer des emplois

5. Il est essentiel de combler les lacunes relatives aux investissements et aux infrastructures à l'échelle mondiale pour pouvoir stimuler la croissance, l'emploi et la productivité. Nous appuyons l'Initiative mondiale pour le secteur de l'infrastructure, un programme de travail pluriannuel visant à intensifier des investissements de qualité publics et privés dans le secteur des infrastructures. Nos stratégies de croissance comprennent d'importantes initiatives d'investissement, notamment des mesures pour renforcer l'investissement public et améliorer nos climats d'investissement et de financement nationaux, ce qui s'avère essentiel pour pouvoir attirer de nouveaux fonds du secteur privé à des fins d'investissement. Nous avons convenu d'une série de pratiques exemplaires volontaires visant à promouvoir la réalisation d'investissements de qualité et à en faire une priorité, en particulier dans le secteur des infrastructures. Pour contribuer au jumelage d'investisseurs avec des projets, nous chercherons à combler les lacunes relatives aux données et nous améliorerons l'apport de renseignements concernant les projets en attente. Nous déployons des efforts pour inciter les investisseurs privés à octroyer un financement à long terme ainsi que pour encourager les sources de financement provenant des marchés, notamment une sécurisation transparente, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Nous continuerons de collaborer avec des banques de développement multilatérales, d'encourager les banques de développement nationales à exploiter au maximum l'utilisation de leurs bilans afin d'offrir des capacités de crédit supplémentaires ainsi que de veiller à ce que nos travaux sur les infrastructures profitent aux pays à faible revenu.

6. Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Initiative, nous convenons d'établir un Centre mondial pour l'infrastructure doté d'un mandat de quatre ans. Le Centre contribuera à la mise en place d'un réseau et d'un cadre de partage des connaissances entre les gouvernements, le secteur privé, les banques de développement et d'autres organisations internationales et il encouragera la collaboration entre ces groupes en vue d'améliorer le fonctionnement et le financement des marchés de l'infrastructure.

7. Pour renforcer les infrastructures et attirer davantage d'investissement de la part du secteur privé dans les pays en développement, nous saluons le lancement du Crédit mondial pour l'infrastructure du Groupe de la Banque mondiale, qui viendra compléter nos travaux. Nous appuyons des initiatives similaires entreprises par d'autres banques de développement ainsi que la collaboration continue entre celles-ci.

8. Le commerce et la concurrence constituent des moteurs importants de la croissance, de l'amélioration des conditions de vie ainsi que de la création d'emplois. De nos jours, nous n'échangeons pas que des produits finis. Nous travaillons ensemble pour créer des articles en important et en exportant des pièces et des services. Il faut par conséquent que nos politiques tirent pleinement profit des chaînes de valeur mondiales et incitent les pays en développement à participer davantage ainsi qu'à ajouter de la valeur. Nos stratégies de croissance comprennent des réformes visant à faciliter les échanges grâce à la baisse des coûts, à la simplification des procédures douanières, à l'allègement des fardeaux réglementaires et au renforcement des services propices au commerce. Nous faisons la promotion de la concurrence, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, notamment en réduisant les obstacles pour les nouvelles entreprises sur le marché et les nouveaux investissements. Nous réaffirmons par ailleurs nos engagements immuables et rétroactifs de longue date à l'égard de la lutte contre le protectionnisme.

9. Les mesures que nous prenons pour stimuler l'investissement, le commerce et la concurrence aboutiront à la création d'emplois de qualité. Toutefois, nous devons déployer davantage d'efforts pour lutter contre le chômage, accroître la participation et créer des emplois de qualité. Nous convenons de chercher à réduire l'écart des taux de participation entre les hommes et les femmes de 25 p. 100 d'ici 2025, tout en tenant compte des conjonctures nationales, en vue de faire entrer plus de 100 millions de femmes sur le marché du travail, de stimuler la croissance mondiale de façon considérable et de réduire la pauvreté et les inégalités.

10. Nous sommes fermement résolus à réduire le chômage des jeunes, dont le taux élevé est inacceptable, en prenant des mesures visant à veiller à ce que les jeunes étudient, suivent une formation ou travaillent. Nos Plans pour l'emploi comprennent la réalisation d'investissements dans les programmes de stages d'apprentissage, dans les secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que dans la mise en place de mesures incitatives pour embaucher les jeunes et encourager l'entrepreneuriat. Nous restons résolus à régler l'informalité ainsi que le chômage structurel et à long terme, en renforçant les marchés du travail et en instaurant les régimes de protection sociale appropriés. Par ailleurs, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail constitue une priorité. Nous demandons donc à nos ministres du Travail et de l'Emploi, avec l'appui d'un Groupe de travail sur l'emploi, de nous rendre des comptes sur la question en 2015.

11. Nous sommes résolus à éradiquer la pauvreté, à assurer le développement et à veiller à ce que les mesures que nous prenons contribuent à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement et ceux à faible revenu. Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes vigoureuses en vue de ramener à 5 p. 100 les frais moyens liés aux envois de fonds et d'accroître l'inclusion financière à titre de priorité. Le Cadre du G-20 pour la sécurité alimentaire et la nutrition permettra de stimuler la croissance en encourageant les investissements dans les systèmes alimentaires, en améliorant la productivité pour élargir l'approvisionnement alimentaire ainsi qu'en augmentant les revenus et le nombre d'emplois de qualité. Nous appuyons les efforts déployés par les Nations Unies en vue de convenir d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015. Le G-20 contribuera en stimulant la croissance économique et en renforçant la résilience.

Bâtir une économie mondiale plus forte et résiliente

12. Il s'avère crucial d'accroître la résilience de l'économie mondiale et la stabilité du système financier pour assurer une croissance et un développement durables. Nous avons réalisé des aspects clés des engagements fondamentaux que nous avons pris dans le sillage de la crise financière. Les réformes apportées en vue d'améliorer la situation des banques au chapitre du capital et des liquidités ainsi qu'à accroître la sécurité des marchés des produits dérivés réduiront les risques au sein du système financier. Nous saluons la proposition du Conseil de stabilité financière (CSF), telle qu'elle est énoncée à l'annexe, selon laquelle les banques internationales d'importance systémique seront tenues de disposer d'une plus grande capacité d'absorption des pertes afin de mieux protéger les contribuables si elles venaient à déclarer faillite. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en place du cadre bancaire parallèle et nous appuyons l'adoption d'une nouvelle feuille de route afin de guider les travaux futurs dans ce domaine. Nous avons convenu de mesures visant à limiter les canaux de risque entre les banques et les institutions financières non bancaires. Toutefois, des travaux essentiels doivent toujours être réalisés pour bâtir un système financier plus solide et plus résilient. Il s'agit maintenant de parachever les derniers éléments de notre cadre stratégique et de mettre pleinement en œuvre les réformes convenues en matière de réglementation financière, tout en restant à l'affût des nouveaux risques. Nous demandons aux organismes de réglementation de réaliser d'autres progrès concrets dans la mise en œuvre des réformes visant les produits dérivés convenues par le G-20. Nous encourageons les administrations à s'en remettre les unes aux autres lorsque c'est justifié, conformément à la déclaration de Saint-

Pétersbourg. Nous nous réjouissons du fait que le CSF planifie de préparer des rapports sur la mise en œuvre des réformes et leurs effets, et nous accueillons avec satisfaction les priorités futures qu'il s'est fixées. Nous saluons les progrès réalisés en vue d'accroître l'ordre et la prévisibilité du processus de restructuration de la dette souveraine.

13. Nous prenons des mesures visant à assurer l'équité du régime de fiscalité internationale et à garantir les assiettes de revenu des pays. Les recettes devraient être imposées là où les activités qui les ont générées ont été réalisées et là où des avantages ont été créés. Nous nous réjouissons des progrès considérables qui ont été réalisés dans l'achèvement du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS) du G-20 et de l'OCDE qui vise à moderniser les règles fiscales internationales. Nous sommes résolus à terminer ces travaux en 2015. Nous saluons les progrès accomplis concernant l'imposition des lots de brevets. Afin de prévenir l'évasion fiscale à l'étranger, nous appuyons la norme commune mondiale de déclaration pour l'échange automatique de renseignements fiscaux sur une base de réciprocité. Nous commencerons à échanger automatiquement des renseignements entre nous et avec d'autres pays d'ici 2017 ou d'ici la fin de 2018, soit dès que nous aurons mené à bien les procédures législatives nécessaires. Nous saluons les engagements pris par les centres financiers d'en faire de même et nous demandons à tous les pays de se joindre à nous. Nous nous réjouissons de la collaboration accrue des pays en développement dans le contexte du projet du BEPS, ce qui nous permettra de veiller à donner suite à leurs préoccupations. Nous collaborerons avec ces pays pour renforcer leurs capacités en matière d'administration fiscale et pour les aider à mettre en œuvre la norme commune. Nous nous réjouissons à l'idée que nos autorités fiscales collaboreront davantage en ce qui a trait aux activités transfrontières relatives à la conformité.

14. Nous approuvons le Plan d'action du G-20 pour la lutte contre la corruption de 2015-2016, lequel appuiera la croissance et la résilience. Les mesures que nous prenons favorisent la coopération et la mise en place de réseaux, notamment en vue d'accroître l'aide juridique mutuelle, d'améliorer le recouvrement des gains issus de la corruption et de refuser tout refuge aux fonctionnaires corrompus. Nous nous engageons à accroître la transparence des secteurs public et privé ainsi que de la participation effective en mettant en œuvre les Principes de haut niveau du G-20 sur la transparence de la participation effective.

Renforcer les institutions mondiales

15. Le G-20 se doit d'être à la tête des mesures prises pour régler les grands problèmes économiques mondiaux. Les institutions économiques mondiales doivent être efficaces et représentatives et doivent refléter l'évolution de l'économie mondiale. Nous nous réjouissons du nombre accru d'économies émergentes siégeant au CSF et nous saluons les autres initiatives qui sont prises pour en assurer l'efficacité. Nous sommes résolus à maintenir un Fonds monétaire international (FMI) dynamique, reposant sur des quotes-parts et doté des ressources adéquates. Nous réaffirmons l'engagement pris à Saint-Pétersbourg et sommes donc profondément déçus des retards qu'accusent toujours la mise en œuvre des réformes du FMI relatives à la gouvernance et aux quotes-parts, convenues en 2010, et la réalisation du 15^e Examen périodique des quotes-parts, notamment l'établissement d'une nouvelle formule. La mise en œuvre des réformes de 2010 reste notre priorité absolue pour le FMI et nous exhortons les États-Unis à ratifier ces réformes d'ici la fin de l'année. Dans le cas contraire, nous demandons au FMI de prendre appui sur les travaux en cours et de se préparer à trouver des solutions pour les prochaines étapes.

16. Nous avons besoin d'un système commercial solide au sein d'une économie mondiale ouverte afin de favoriser la croissance et la création d'emplois. Pour aider les entreprises à exploiter au mieux les accords commerciaux, nous nous efforcerons de veiller à ce que nos accords bilatéraux, régionaux et plurilatéraux se complètent, soient transparents et contribuent au renforcement du système commercial multilatéral, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces règles demeurent le pilier du système commercial mondial qui a mené à la prospérité économique. Il s'avère essentiel d'assurer le dynamisme et l'efficacité de l'OMC pour que celle-ci puisse relever les défis actuels et futurs. Nous saluons les progrès décisifs réalisés dans les pourparlers entre les États-Unis et l'Inde, lesquels favoriseront la mise en œuvre complète et rapide de l'Accord sur la facilitation des échanges et prévoient des dispositions sur la sécurité alimentaire. Nous nous engageons à mettre en œuvre tous les éléments des mesures de Bali et à définir rapidement le plan de travail de l'OMC en vue de régler les questions du Programme de Doha pour le développement qui demeurent en suspens et à remettre les négociations dans la bonne voie. Il s'agit là de mesures importantes pour rétablir la confiance à l'égard du système commercial multilatéral. Nous continuerons par ailleurs de fournir une aide au commerce aux pays en développement qui en ont besoin.

17. Améliorer la collaboration dans le secteur de l'énergie constitue une priorité. Les marchés mondiaux de l'énergie subissent des changements importants. L'existence de marchés de l'énergie dynamiques et résilients est essentielle à la croissance économique. Aujourd'hui, nous approuvons les Principes du G-20 sur la collaboration dans le secteur de l'énergie. Nous demandons à nos ministres de l'Énergie de se réunir et de nous faire part des progrès accomplis en 2015 quant aux solutions qui s'offrent à nous pour faire avancer ces travaux. Le gaz constitue une

source d'énergie de plus en plus importante et nous nous attarderons à améliorer le fonctionnement des marchés du gaz.

18. L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un moyen rentable d'assurer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique et de répondre aux besoins grandissants associés à la croissance et au développement durables. L'efficacité énergétique se traduit aussi par des économies pour les entreprises et les ménages. Nous avons convenu d'un Plan d'action pour la collaboration volontaire en matière d'efficacité énergétique, qui comprend de nouveaux travaux sur les normes d'efficacité et d'émissions des véhicules, particulièrement les véhicules utilitaires lourds; les appareils en réseau; les édifices; les procédés industriels; la production d'électricité; ainsi que le financement des projets relatifs à l'énergie. Nous réaffirmons notre volonté de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles inefficaces qui encouragent le gaspillage, tout en demeurant conscients de la nécessité de venir en appui aux pauvres.

19. Nous souscrivons à une action ferme et efficace à l'égard des changements climatiques. Conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et aux objectifs convenus qui en découlent, nos initiatives viendront favoriser le développement durable, la croissance économique et une plus grande certitude pour les entreprises et les investisseurs. Nous unissons nos efforts pour réussir à adopter un protocole, un autre instrument juridique ou un objectif convenu juridiquement contraignant aux termes de la CCNUCC et applicable à tous les participants, à l'occasion de la XXI^e Conférence des Parties (COP21) qui aura lieu à Paris en 2015. Nous encourageons les Parties qui sont prêtes à le faire à annoncer bien avant la COP21 le niveau de contribution, déterminé sur le plan national, qu'elles comptent apporter (avant la fin du premier trimestre de 2015 pour les Parties qui sont prêtes à le faire). Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés pour mobiliser des fonds à l'appui des mesures d'adaptation et d'atténuation, comme le Fonds vert pour le climat.

20. Nous sommes profondément préoccupés par les répercussions économiques et humanitaires de l'épidémie d'Ebola en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone. Nous appuyons les mesures d'urgence prises en concertation par la communauté internationale et nous engageons à faire tout notre possible pour contenir cette crise et y répondre. Nous exhortons les institutions financières internationales à appuyer les pays concernés pour les aider à gérer les répercussions économiques de l'actuelle crise humanitaire ou d'autres, notamment au Moyen-Orient.

21. Nous demeurons résolus à stimuler la croissance économique, à appuyer la création d'emplois, à promouvoir le développement et à renforcer la confiance mondiale. Nous remercions l'Australie d'avoir guidé nos travaux cette année. Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer à nouveau en 2015 sous la présidence de la Turquie et d'examiner les progrès accomplis à l'occasion de notre prochaine rencontre à Antalya, les 15 et 16 novembre 2015. Nous attendons également avec intérêt de nous réunir en Chine en 2016.

Annexe

Documents entérinés

Les documents suivants entérinés par le G-20 appuient notre communiqué :

- Plan d'action de Brisbane, novembre 2014
- Note du G-20 concernant l'Initiative de la plateforme mondiale en faveur de l'infrastructure, novembre 2014
- Plan d'action de 2014 pour l'inclusion financière, novembre 2014
- Plan du G-20 pour faciliter les transferts de fonds, novembre 2014
- Cadre du G-20 pour la sécurité alimentaire et la nutrition, novembre 2014
- Cadre de responsabilité du Groupe de travail sur le développement, novembre 2014
- Plan d'action du G-20 de 2015-2016 pour la lutte contre la corruption, novembre 2014
- Principes de haut niveau du G-20 sur la transparence de la propriété bénéficiaire, novembre 2014
- Principes du G-20 sur la collaboration dans le secteur de l'énergie, novembre 2014
- Plan d'action du G-20 sur l'efficacité énergétique, novembre 2014
- Processus d'évaluation de la responsabilisation du G-20 pour 2015, novembre 2014
- Rapport sur l'évaluation de la responsabilisation, novembre 2014

Déclarations ministérielles

- Communiqué, réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G-20, Cairns, les 20 et 21 septembre 2014
- Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G-20, Melbourne, les 10 et 11 septembre 2014, dont la Déclaration du G-20 pour l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.
- Conclusions de la présidence, rencontre des ministres du Commerce du G-20, Sydney, le 29 juillet 2014
- Communiqué, réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G-20, Washington, les 10 et 11 avril 2014
- Communiqué, réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G-20, Sydney, les 22 et 23 février 2014

Documents à l'appui

Nous accueillons favorablement le dépôt des documents suivants :

- Stratégies de croissance globales des membres du G-20, novembre 2014
- Plans pour l'emploi des membres du G-20, novembre 2014
- Note de surveillance du FMI, novembre 2014
- Mesurer les retombées des stratégies de croissance des membres du G-20, rapport de l'OCDE/FMI, novembre 2014
- Stratégies de croissance : économies de marché émergentes du G-20 — Évaluation du Groupe de la Banque mondiale, novembre 2014
- Mécanisme de financement mondial de l'infrastructure : rapport de mise à jour à l'intention des dirigeants du G-20, Groupe de la Banque mondiale, novembre 2014
- Rapport du G-20 et de l'OCDE sur les moyens efficaces pour favoriser l'application par les investisseurs institutionnels des Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme du G-20 et de l'OCDE (et son annexe), novembre 2014
- Rapport sur les mesures du G-20 visant à stimuler le commerce et l'investissement, OMC, OCDE et CNUCED, novembre 2014
- Marchés du travail du G-20 : aperçu, principaux défis et mesures des pouvoirs publics, OCDE, OIT et Groupe de la Banque mondiale, novembre 2014

- Occasions de croissance économique et de création d'emplois liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, FAO et OCDE (avec des commentaires de la BAD, du FIDA, de l'OIT, de l'IFPRI et de l'OMC), septembre 2014
- Réformes financières : bilan et feuille de route, lettre du président du Conseil de stabilité financière aux dirigeants du G-20, novembre 2014
- Capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique mondiale en situation de redressement, Conseil de stabilité financière, novembre 2014
- Ententes sur le redressement d'établissements bancaires transfrontaliers en difficulté, Conseil de stabilité financière, septembre 2014
- Mise à jour de la Feuille de route du G-20 pour une surveillance et une réglementation renforcées du secteur bancaire parallèle en 2015, Conseil de stabilité financière, novembre 2014
- Rapport présenté à l'occasion du Sommet de Brisbane sur l'examen de la structure de représentation du Conseil de stabilité financière, CSF, novembre 2014
- Rapport du secrétaire général de l'OCDE à l'intention des dirigeants du G-20 sur les questions en matière de fiscalité, novembre 2014
- Proposition des organisations internationales en vue d'un dialogue structuré avec les pays en développement sur les questions en matière de fiscalité, novembre 2014

Ces documents s'ajoutent à ceux présentés aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales, aux ministres du Travail et de l'Emploi ainsi qu'aux ministres du Commerce du G-20 à l'occasion de leurs réunions cette année.

Rapports des Groupes de travail du G-20

- Rapport de mise à jour sur la lutte contre la corruption du G-20, Brisbane 2014
- Rapport de mise à jour sur le développement, Brisbane 2014
- Rapport des coprésidents du Groupe de travail du G-20 sur la durabilité de l'énergie, 2014
- Groupe d'étude sur le financement des activités reliées aux changements climatiques – Rapport aux ministres, 2014

Questions nécessitant un suivi

- La proposition du Conseil de stabilité financière visant l'adoption d'une norme internationale exigeant que les banques d'importance systémique mondiale se dotent d'une capacité d'absorption de pertes supplémentaire en cas de redressement fera l'objet de consultations publiques, d'une rigoureuse évaluation quantitative des impacts et de travaux plus poussés avant que toute mesure définitive ne soit convenue d'ici le Sommet de 2015. Les analyses porteront notamment sur les répercussions d'une telle exigence sur les banques dans les marchés émergents, les banques d'importance systémique mondiale ayant leur siège dans des économies de marché émergentes et les banques d'État.
- Étant donné les difficultés que posent les litiges en vue du règlement prévisible et ordonné des processus de restructuration des dettes souveraines, nous saluons les travaux réalisés à l'échelle internationale pour renforcer les clauses d'action collective et d'égalité de traitement. Nous recommandons l'inclusion de telles clauses dans les obligations souveraines internationales et encourageons la communauté internationale et le secteur privé à en promouvoir activement l'utilisation. Nous demandons à nos ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales d'examiner les progrès accomplis à l'égard de cette question et d'autres enjeux qui s'y rattachent.
- Si les États-Unis ne ratifient pas, d'ici la fin de 2014, les réformes convenues par le FMI en 2010, nous demandons au FMI d'examiner peu après les prochaines étapes possibles et chargeons nos ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de collaborer avec le Comité monétaire et financier international pour organiser une discussion sur ces options à l'occasion de leur prochaine réunion.

Remerciements

Nous remercions les organisations internationales, notamment le FMI, l'OCDE, le Groupe de la Banque mondiale, l'OMC, l'OIT, le CSF et l'ONU, pour leurs rapports et leurs recommandations, qui ont apporté une contribution précieuse aux discussions du G-20 et peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.g20.org/officialresources>.

Nous remercions les représentants des sommets des gens d'affaires, de la société civile, du travail, des jeunes et du groupe de réflexion du G-20 pour leur importante contribution aux travaux du G-20.